



## **Compte-rendu du SNPAM- CGT au CCHS du 27 avril 2010 sur les sujets ayant trait directement ou indirectement aux Affaires Maritimes**

C'est la première fois que des représentants du SNPAM CGT, Henri Lozachmeur et Rémi Lemaître, participent en qualité d'expert à ce CCHS. Ils ont fait une déclaration préliminaire sur le sujet spécifique des affaires maritimes (lire en annexe).

*A noter l'absence incompréhensible d'un représentant de la DAM à cette réunion importante...*

### **Les points de l'ordre du jour étaient les suivants :**

- Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels, suicides et malaises mortels (état depuis le 10/03/2009 « dernier CCHS tenu » jusqu'à aujourd'hui).
- Approbation des procès verbaux des CCHS du 10 mars, 23 juin, et 19 octobre 2009.
- Point relatif à la création de Centres d'exploitation et d'intervention dans le cadre d'un Partenariat Public Privé.
- Synthèse des recommandations formulées par les inspecteurs hygiène et sécurité dans leurs rapports publiés en 2008 et en 2009.
- Point sur une étude concernant la pénibilité dans les affaires maritimes.
- Présentation du bilan 2008 des accidents et des maladies professionnelles au MEEDDM.
- Suivi du plan d'actions « prévention des gestes suicidaires ».
- Plan quadriennal de recrutement, d'insertion, de reclassement et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au MEEDDM.
- Questions diverses

Cette ordre du jour étant beaucoup trop chargé pour trois heures de séance, seul le premier point a pu être traité.

Le travail du CCHS, qui devrait être un travail d'analyse en amont des problématiques risques et directives du ministère auprès des services spécialisés et déconcentrés, se transforme en « CCLHS » tellement les informations présentées dans les tableaux de synthèse sont incomplètes, erronées voir fausses et doivent donc être corrigées directement en séance par les représentants des personnels! Les dysfonctionnements au ministère, dans le domaine des accidents comme dans celui des suicides, sont nombreux!

Les accidents des services des Affaires Maritimes ne sont même pas intégrés car la DAM et les DRAM (maintenant DIRM) n'envoient aucune données au service chargé de collecter les informations, de les traiter et de les présenter en CCHS. Ainsi deux accidents dans un CSN en avril (2 semaines d'arrêt) et en octobre 2009 (dix semaines d'arrêt avec une potentialité d'accident mortel importante), déclarés en accident de service par l'agent, n'ont pas été signalés; idem pour un accident en ULAM en février 2010.

Nos collègues des Phares et Balises ne sont pas mieux loti puisque le retournement d'un Zodiac sur le plateau du Four (Nord de l'embouchure de la LOIRE) avec quatre personnes à bord (en janvier ou février) n'apparaît pas non plus dans la synthèse... Mais, il est vrai qu'ils étaient en préfiguration d'absorption par les DIRM ! Les ex-

services affaires maritimes sont tellement hors des clous qu'il est probable que d'autres accidents sont restés inconnus.

Au ministère, quasiment tous les accidents qui ont engendré un AT de plusieurs jours font l'objet d'une analyse avec enquête de prévention, vérification de la présence d'un DU(P) et d'un plan de prévention (PP), et traitement en CLHS rapidement. Ce n'est pas toujours le cas, **mais ce sont les directives du MEEDDM (DRH) et elles seront rappelées à la demande des OS qui ont signalé un certain nombre de dysfonctionnements (absence de DU, de plan de prévention, de tenue du CLHS, ...)** voir même dans un cas de faux et usage de faux pour un PP rédigé postérieurement à l'accident concerné !

Un tableau sur les malaises mortels a aussi été présenté. Les OS ont demandé une enquête sur l'aspect professionnel et uniquement sur celui-là, même quand le décès a lieu au domicile ou hors travail. Et cela d'autant plus **dans le contexte actuel de restructurations en rafales, de négation de l'humain et du collectif** (les soucis du travail ne restent pas au bureau le soir ou le WE). **La CGT a fait remarqué que de plus en plus de cadre A (pas A+) et même B se sentent obligés de répondre aux courriels le soir tard, le samedi ou le dimanche !**

**Les suicides** ne sont pas mieux présentés beaucoup de détails personnels et pas toujours d'interrogation sur l'état d'esprit travail de la personne décédée. **La tendance est alarmante** depuis début ou mi avril, soit moins d'un tiers de l'année (18 suicides en 2009), l'administration compte 6 suicides et la CGT 8. Les OS (et particulièrement la CGT) sont inquiètent car dans ce contexte de grave malaise au travail, il existe un risque qu'un suicidé veuille emmener un (des) supérieur(s) ou un (des) collègue(s) avec lui. Il est à noter que les ENMM sont considérées comme en dehors des départements ministériels au même titre que l'ONCFS, ONEMA, Parc Nationaux... qui sont eux (au moins pour les 2 premiers établissements publics. Aucun suicide n'est actuellement répertorié pour les personnels AM ou ENMM.

**Cette participation au CCHS a permis de voir que nous ne sommes pas les seuls à subir des dysfonctionnements, parfois graves, et nous pouvons remarquer une fois de plus que notre administration ne joue pas le jeu de la remontée d'information auprès des services de la sous-direction et bureaux adhoc de l'administration centrale (essentiellement GREC 4 pour les accidents, malaises et suicides). Aujourd'hui, le rôle que nous devons jouer est d'être très réactif sur l'information et la connaissance liée aux accidents, aux malaises et suicides, en s'assurant que chaque incident fait l'objet d'une enquête, et que celle-ci remonte au niveau central.**

**Amiante:** Les questions concernant l'amiante n'ont reçu aucune réponse malgré l'insistance des experts CGT « Aff Mar »( voir déclaration).

**Pénibilité :** Cette question pourtant à l'ordre du jour dans le point 5 n'a pas pu être abordée. Le document s'y rapportant, distribué mais non étudié voir plus haut, était de plus incomplet et à corriger.

Henri Lozachmeur et Rémi Lemaître